

Note de présentation du budget 2020

Table des matières

Note de présentation du budget 2020.....	1
1- TABLEAU DES EMPLOIS – Tableau n°1	2
1.1-Emplois sous plafond Etat	2
1.1.1-Enseignants et enseignants chercheurs.....	2
1.1.2 - BIATSS.....	3
1.2 - Emplois financés sur ressources propres	3
1.2.1 - Enseignants et enseignants chercheurs.....	3
1.2.3 - BIATSS.....	3
2- TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES – Tableau n°2.....	4
2.1- Les dépenses de personnel	4
2.1.1 – Augmentation des dépenses incompressibles	4
2.1.2 – Augmentation des dépenses sur contrats ou projets	4
2.1.3- Augmentation des dépenses liées à des mesures discrétionnaires (195k€)	5
2.1.4-Campagne emplois.....	5
2.1.4.1- Postes d’enseignants et enseignants-chercheurs	5
2.1.4.2-Postes de BIATSS	5
2.2 - Les dépenses de fonctionnement	6
2.3 – Les dépenses d’investissement	6
3 – TABLEAU DES DEPENSES PAR DESTINATION ET PAR NATURE (tableau n°3)	8
3.1 – <i>D102 Formation initiale et continue au niveau master</i>	9
3.2- D107 activités de recherche universitaire.....	9
4 – TABLEAU DES RECETTES PAR ORIGINE – Tableau n°3bis.....	10
4.1 – Les recettes globalisées.....	10
5 - LE TABLEAU D’EQUILIBRE FINANCIER - tableau n°4.....	10
6 – LE COMPTE DE RESULTAT ET TABLEAU DE FINANCEMENT AGREGÉ - tableau n°6.....	10
7- LE TABLEAU DE TRESORERIE - tableau n°7.....	10

Le projet de Budget Initial 2020, à l'instar des budgets précédents, a été élaboré dans un contexte prudentiel. L'UTT est fraîchement sorti du plan de retour à l'équilibre initié en 2017 consécutif à l'amorçage de son plan stratégique. L'essentiel des dépenses et recettes de ce budget ont été envisagées sur la base des éléments concrets de l'exercice 2019 et au plus près des prévisions opérées par les services pour 2020.

La principale innovation de ce budget est la création en 2020 d'un Organisme de Formation par Apprentissage (OFA) ainsi que le prévoit la Loi 2018-249 du 5 septembre 2018 (pour la liberté de choisir son avenir professionnel) complétée par un décret n°2019-1143 du 7 novembre 2019. Cet OFA donnera lieu à la création d'un service à comptabilité distincte au sein du budget de l'UTT.

Le budget de cet OFA a été élaboré en prenant en compte les nouvelles conditions de financement de l'apprentissage mais les évaluations restent dans les jalons posés antérieurement. Les éléments techniques relatifs au fonctionnement et financement de cet OFA seront abordés au fil des explications apportées sur les tableaux budgétaires.

1- TABLEAU DES EMPLOIS – Tableau n°1

Globalement, le tableau des emplois 2020 présente une augmentation de 7.5 ETPT par rapport au tableau des emplois relatifs au budget rectificatif 2019. Il se compose d'une diminution de la prévision de consommation des emplois sous plafond Etat de 9.5 ETPT et d'une augmentation de la consommation de 17 ETPT des emplois financés sur ressources propres.

1.1-Emplois sous plafond Etat

1.1.1-Enseignants et enseignants chercheurs

Enseignants et enseignants chercheurs titulaires

Augmentation de **+ 4 ETPT** entre BR1 2019 et BI 2020 du fait de :

- Extension en année pleine de la campagne 2019 : création d'un PRCE pour 8/12, republication de deux postes de MCF pour 8/12 soit **+ 1.5 ETPT**
- Extension en année pleine de la structure des emplois **+1.66 ETPT**
- Campagne emplois 2020 : Ouverture de 4 postes de MCF pour prise de fonction en septembre 2020 soit **+1 ETPT**
- Départ à la retraite d'un PRAG partagé en septembre 2020 soit **- 0.16 ETPT**

Enseignants et enseignants chercheurs en CDI :

Augmentation de la prévision de consommation des emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs en CDI de **+ 4 ETPT** du fait du passage en CDI de deux agents en cours d'année 2019, du passage à un statut d'enseignant d'un personnel sous statut BIATSS et de l'extension en année pleine de la structure des emplois.

Enseignants et enseignants chercheurs en CDD :

Diminution de **- 15.5 ETPT** entre BR1 2019 et BI 2020 du fait de :

- Campagne emplois 2020 : recrutement d'un enseignant contractuel en anglais à compter de septembre 2020 soit **+ 0.33 ETPT**

- Diminution de la prévision de consommation des emplois de doctorants contractuels financés sur le budget de l'Etat du fait du cofinancement de ces emplois par des financements sur ressources propres (ANR, Région ...) **-13,83 ETPT**
- Extension en année pleine des gels des postes d'ATER – **1 ETPT**
- Extension en année pleine de la structure des emplois d'enseignants chercheurs contractuels **- 1 ETPT**

1.1.2 - BIATSS

BIATSS Titulaires

Diminution de – 3 ETPT du fait de :

- Départ en retraite d'un agent en mai 2020 soit **-0.66 ETPT**
- Extension en année pleine d'un départ en disponibilité soit **-0.75 ETPT**
- Extension en année pleine d'un départ en mutation soit **-0.83 ETPT**
- Extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 pour **-0.66 ETPT**
- Campagne emplois 2020 pour **-0.16 ETPT**

BIATSS CDI

Stabilisation de la consommation des emplois

BIATSS CDD

Augmentation de **+1 ETPT** due à :

- Campagne emplois 2020 liée au recrutement de personnels BIATSS contractuels **+2 ETPT**
- Extension en année pleine du schéma d'emploi 2019 **-1 ETPT**

1.2 - Emplois financés sur ressources propres

1.2.1 - Enseignants et enseignants chercheurs

Enseignants et enseignants chercheurs en CDI :

Pas de changement

Enseignants et enseignants chercheurs en CDD :

Augmentation de **+ 25 ETPT** en raison de :

- Campagne emplois 2020 : recrutement d'un enseignant contractuel en anglais 4/12 soit **+0.33 ETPT**
- Anticipation de la prévision de consommation des emplois de doctorants à hauteur de **+18.5 ETPT**
- Anticipation de la prévision de consommation des emplois de post doctorants **+6.17 ETPT**

1.2.3 - BIATSS

BIATSS CDI

Diminution de -5 ETPT pour tenir compte de :

- Extension en année pleine de la structure des emplois 2019 pour **-4.5 ETPT**
- Evolution de la structure des emplois 2020 pour **-0.5 ETPT** (Départ à la retraite)

BIATSS CDD

Diminution de 3 ETPT pour tenir compte de :

- Extension en année pleine des mesures 2019 soit **-1.75 ETPT**
- Campagne emplois 2020 soit **+3.57 ETPT**
- Diminution de la prévision de consommation des BIATSS financés par la recherche pour ajuster la prévision sur l'exécution réelle 2019 soit **-8.32 ETPT**

2- TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES – Tableau n°2

2.1- Les dépenses de personnel

Pour rappel, le budget des dépenses de personnel rectificatif 2019 s'élevait à 29 761 465€, le budget initial 2020 s'élève à 30 849 765 soit une augmentation de 1 088 k€. Cet écart est principalement composé des masses suivantes :

2.1.1 – Augmentation des dépenses incompressibles

La masse salariale Etat évolue de façon mécanique par des dispositions nationales dont le montant s'élève pour 2020 à 282k€ dont seulement 70k€ sont compensés par l'Etat soit au total 212k€ à la charge directe de l'établissement. En dépit de la sous dotation de l'UTT reconnue explicitement par la DGESIP, le glissement vieillesse technicité, par une mesure d'ordre général n'est plus compensé par l'Etat depuis 2019. Cette dépense s'ajoute aux 224k€ de GVT de 2019.

Les dépenses sont les suivantes :

- GVT à hauteur de 212k€ pour 2020
- Poursuite de la mise en œuvre du PPCR pour 60k€ compensés par la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP)
- La mise en œuvre du RIFSEEP qui prévoit une révision triennale de l'indemnité de fonction de sujétion et d'expertises. Pour 2020, cette révision concerne uniquement les personnels de la filière AAENES et est compensée dans la SCSP à hauteur de 5k€
- L'augmentation de la valorisation des jours de Compte Epargne Temps a un impact de 5k€ compensé par la SCSP

2.1.2 – Augmentation des dépenses sur contrats ou projets

Le développement de l'UTT induit des dépenses de masse salariale supplémentaires pour un montant global de 552k€ pour les projets suivants :

- Université Européenne : 110k€
- Contrats de recherche : 164k€
- EUR NANOPHOT : 138k€
- Projets Afrique : 100k€
- OFA : 40k€

L'ensemble de ces projets repose sur des financements (ANR, MOSE FIC, PIA 3...), les charges de masse salariale sont donc strictement adossées à ces financements et la durée des contrats fixée en conséquence.

2.1.3- Augmentation des dépenses liées à des mesures discrétionnaires (196k€)

La sous dotation de l'Etat en matière d'emploi, reconnue par la tutelle, a impliqué le recours à des emplois contractuels par l'établissement depuis sa création. Cette situation a nécessité dans un souci d'harmonisation des politiques RH de créer des dispositifs d'évolution de carrière pour les agents non titulaires créant ainsi un GVT des contractuels

- Ce GVT est évalué pour 2020 à 84k€.
- L'extension en année pleine du schéma emploi de la campagne 2019 s'élève à 59k€ pour l'exercice 2020
- Les postes de la campagne emploi 2020 non financés par une recette complémentaire engendrent un coût estimé à 53k€

Par ces mesures, l'établissement est par là même anticipateur des effets de la loi de transformation de la fonction publique qui aura des effets sur le management des ressources humaines des opérateurs publics.

2.1.4-Campagne emplois

L'estimation des dépenses relatives à la campagne emplois 2020 s'élèvent à 175 k€ (A noter que l'extension en année pleine –EAP- en 2021 s'élève à 192k€). Elles concernent les créations de postes suivantes :

2.1.4.1- Postes d'enseignants et enseignants-chercheurs

1 MCF pour département HETIC (TechCico) créé dans le cadre d'un départ à la retraite d'un enseignant chercheur contractuel.

1 MCF pour ROSAS (GAMMA3) poste permettant d'envisager une collaboration avec l'INRIA.

1 MCF pour ROSAS (M2S) créé par transformation d'un poste de BIATSS à l'occasion d'un départ à la retraite dans l'objectif d'améliorer le taux d'encadrement.

La republication d'un poste de MCF au département ROSAS (LOSI) afin de pourvoir un poste libéré par mutation.

La publication d'un poste d'enseignant contractuel en langues afin de répondre au besoin d'heures d'enseignement en anglais suite aux 3 départs d'enseignants non remplacés ces dernières années et permettant d'atténuer le volume des heures complémentaires.

2.1.4.2-Postes de BIATSS

Le recrutement d'un magasinier de bibliothèque issu de la transformation d'un poste de bibliothécaire devenu vacant par un départ à la retraite.

La création d'un poste d'ingénieur contractuel à la Direction du numérique pour répondre aux besoins croissants en matière de sécurité du système d'information.

La création d'un poste de chargé de coordination dans les actions de développement et d'un ingénieur (agent non titulaire de catégorie A) afin de renforcer l'institut ISGA.

La création d'un demi-poste d'assistant de programme et d'un poste de gestionnaire financier et comptable afin de permettre la création de l'OFA au 1^{er} janvier 2020.

La création d'un demi-poste d'ingénieur de recherche numérique au département P2MN (ce poste est financé en complément par des ressources propres).

La création d'un poste d'assistant de programme international de formation et de recherche master + doctorat dans le cadre de l'EUR Nanophot.

La création d'un poste de chargé de gestion administrative en appui pour l'université européenne.

Trois repyramidages de postes de BIATSS sont également prévus afin de permettre la promotion interne.

Le coût cumulé du GVT (titulaires et contractuels) est évalué à 296k€ pour 2020

2.2 - Les dépenses de fonctionnement

De même que pratiqué depuis 2018, il a été décidé pour cet exercice 2020, par prudence, d'annuler 5% des crédits de fonctionnement (hors financement externe à justifier). Le budget 2020 a été élaboré sur la base du BR 2019 et des réalisations et évolutions connues lors des débats budgétaires, il faut néanmoins prendre en considération les augmentations mécaniques des coûts notamment les fluides et de différents effets prix, cette annulation de 5% permet d'absorber ces augmentations.

De plus, Le principe de gel des crédits sera donc à nouveau mis en place en 2020. 10% des crédits demandés seront ainsi gelés dans le budget. La situation des services sera de nouveau évaluée au cours du 1^{er} semestre et notamment du BR1 pour ré abonder le cas échéant les lignes selon les besoins et les possibilités de l'établissement.

Les autorisations d'engagement AE s'élèvent à 9 965 035€ avec un montant de crédits de paiement déterminé à 9 006 277€, l'importante différence de 958k€ s'explique par la signature prévisible début 2020 de marchés pluriannuels de maintenance technique et d'entretien des locaux qui feront l'objet d'engagement pour le montant total du marché, l'impact est évalué pour 2020 à près de 1 000k€. Les crédits de paiements CP tiennent compte de la dépense de l'exercice 2020.

Le montant des CP 2020 est en augmentation de 705k€ par rapport à 2019. Cette augmentation est due à l'évolution des projets en cours, notamment le projet d'université européenne qui bénéficie du concours de l'ANR pour 90k€. Le projet MOSE-FIC s'achève en octobre 2020, il importe de dépenser les crédits restants entraînant une augmentation de 100k€ en AE et CP.

De plus un certain nombre de dépenses nouvelles affectent les dépenses de fonctionnement en AE et CP, soit :

- En formation continue, une augmentation globale de 65k€ (DU IOBM créé en 2019, cout des locations de salles à Paris pour le Mastère Expert Forensic et Cybersécurité, frais de déplacement pédagogique et promotion de la formation continue).
- Achat de 2 robots installés à Reims pour un montant de 100k€ dans le cadre de la branche ingénieur A2I (financement Grand Est – Pacte et URCA) et augmentation des frais de réversion à l'URCA pour un montant de 42k€.
- Entretien et réparation des portes coupe-feu et éclairage de sécurité pour 60k€.
- Inscription en dépense de 65k€ au titre des actions du CVEC non dépensés en 2019.
- Mise à jour des serveurs et pare-feu informatiques pour un montant de 40k€.

2.3 – Les dépenses d'investissement

En investissement, le montant des AE est fixé à 4 249 668€ et à 4 406 317€ en CP. Comme indiqué dans la note d'orientation budgétaire, seules les dépenses d'investissement incontournables ont été inscrites.

Au premier rang de celles-ci se trouvent les dépenses pour lesquelles l'UTT a pris un engagement contractuel.

Les engagements pris dans le cadre du contrat CPER en cours représentent 1 271k€, un montant identique est prévu en CP considérant le rythme de déroulement des projets et le décalage entre les dépenses et les encaissements.

Les projets de recherche représentent 583k€ dans le cadre des opérations déjà ouvertes ou à venir en 2020.

Un montant de 1 273k€ est dévolu au programme quinquennal « EvolUTTion » engagé en 2019 avec le département de l'Aube. Pour 2020, il se déclinera dans les axes suivants :

- Transition énergétique pour 412k€ avec la création d'une ferme solaire, la sectorisation du chauffage ou la création de sas aux accès les plus important du bâtiment.
- Transition patrimoniale pour 323k€ avec la modernisation des locaux, installation de dalles LED, isolation et sécurisation du bâtiment.
- Transition numérique pour un montant de 265k€ consistant en la mise en place de très haut débit, poste informatique BU et espace de travail étudiants, acquisition de logiciels et outils.

A ces montants s'ajoutent, dans le cadre de ce programme, des engagements à réaliser début 2020, dès notification des marchés spécifiques. Ces montants ont été attribués en 2019 et feront l'objet d'un avenant de prolongation avec l'accord du CD10.

Le projet pacte grandes écoles représente 46k€.

Un montant de 630k€ est dévolu à des investissements pédagogiques pour l'antenne de Nogent financés par le FEDER et le GIP 52, dont 90k€ perçus en 2019.

Outre ces investissements inscrits dans la continuité des engagements avec les financeurs, un volume de 511k€ permet de renouveler le matériel informatique, d'acquérir du matériel pédagogique (pour 100k€) et de garantir une architecture réseau satisfaisante 2020.

2.4- Les recettes globalisées

En 2020, elles sont évaluées à 39 739 838€ soit une augmentation de 335 553€.

2.4.1 – La SCSP

Le BI 2020 a été construit à partir de la SCSP communiquée en octobre 2019 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). La dotation prévisionnelle 2020 présente une augmentation de 107k€ par rapport à la dotation 2019 mise à jour le 12 novembre dernier pour un montant de 25 425 776€.

En 2019, nous avons bénéficié d'une recette de 230k€ (Autres financement de l'Etat) correspondant à une subvention du MESRI de 30k€ pour le dispositif « Bienvenue en France » et 200k€ de SCSP de 2014-2015 non titrés en 2015. Ces sommes ne sont pas reconduites en 2020.

Le dialogue stratégique de gestion qui s'installe avec le MESRI sera l'occasion pour l'établissement de faire valoir un nécessaire réajustement de sa SCSP au regard notamment des projets engagés.

2.4.2 – Fiscalité affectée

La recette de *fiscalité affectée* correspond au versement de CVEC pour 2020.

2.4.3 – Autres financements publics

Les autres financements publics d'un montant de 7 084k€ sont composés notamment de :

- Financements européens FEDER pour 1 954k€
- Autres financements tels que la rémunération de contrats en apprentissage pour 658k€ (qui seront intégrés dans l'OFA), les subventions de collectivités pour 956k€, le CPER pour 1 144k€
- Les subventions ANR pour un montant de 1 612k€

Sur ce poste de recette, on constate une augmentation de 121k€ par rapport au BR 2019 non significative eu égard au volume de ce poste. Cette évolution est principalement due au décalage des perceptions de recette du CPER et FEDER.

2.4.4 – Recettes propres

Les encaissements prévisionnels du BI 2020 s'élèvent à 7 000 100€ soit une augmentation de 286 944€ par rapport au BR 2019.

Ces recettes propres intègrent les droits d'inscription évalués pour 2020 à 1 604k€ alors qu'en 2019, un montant de 1 475k€ avait été prévu, l'évaluation du BI 2020 prend en compte les inscriptions des étudiants extracommunautaires pour un montant de 140k€.

La taxe d'apprentissage est également considérée comme une recette propre, il s'agit ici de la part libre de la TA. Pour 2020, la TA est fixée à 640k€ au lieu des 500k€ prévus au BR19 soit une augmentation de 140k€. La mise en œuvre de la nouvelle réforme de l'apprentissage modifie l'assiette de perception de la part libre à compter du 1^{er} janvier 2020, selon nos évaluations, la recette de 2020 devrait rester stable par rapport à celle constatée en 2019, soit 640k€ encaissés en octobre 2019.

Au titre de la Fondation, l'UTT perçoit 350k€ pour des projets de recherche (chaire silverttech notamment), 12k€ pour le remboursement des frais d'occupation des locaux de l'UTT et 50k€ pour un soutien aux actions de formation, soit un total estimé à 412k€ pour 2020.

2.5 – Les recettes fléchées

Les recettes fléchées s'élèvent à 2 646 016€ au BI 2020 alors qu'elles représentaient 1 393 453€ au BR 2019, soit un écart de 1 252k€.

L'important écart entre ces 2 montants est en grande partie dû à la subvention du CD10 évoquée précédemment pour permettre d'assurer la triple transition (patrimoniale, énergétique et numérique) dont les encaissements ont été évalués en 2020 à 963k€.

Pour les autres recettes, il s'agit de MOSE FIC et ASICIAO pour un montant de 411k€ et des recettes d'investissement liées au CPER pour 771k€.

L'ensemble des dépenses et recettes détaillées dans ce tableau laisse apparaître un solde budgétaire déficitaire de 1 876 504€ en augmentation par rapport au BR 2019.

3 – TABLEAU DES DEPENSES PAR DESTINATION ET PAR NATURE (tableau n°3)

Ce tableau retrace l'ensemble des autorisations d'engagement et crédits de paiement par type de dépense (personnel, fonctionnement et investissement) décliné par destination.

L'activité même de l'UTT concentre les plus grosses masses financières sur les destinations suivantes :

- Destination D102 formation initiale et continue de niveau master pour 12 782k€ en AE et 12 878 k€ en CP soit plus de 28% du budget
- Destination D107 qui regroupe les activités de recherche pour un montant de 12 979k€ en AE et CP soit près de 29% du budget
- Destination D115 qui concerne le pilotage opérationnel pour un montant de 9 481k€ en AE et 9 382k€ en CP soit plus de 21% du budget de dépense de l'UTT.

L'ensemble de ces destinations représente près de 80% de l'activité de l'UTT.

3.1 – D102 Formation initiale et continue au niveau master

Cette destination regroupe tous les services d'appui à la Direction de la Formation et de la Pédagogie, les formations d'ingénieur et master, les diplômés d'université (DU), les formations en apprentissage et les formations développées dans le cadre du plan stratégique au niveau Master ou plus.

Au cours des deux dernières années, l'UTT a développé une offre diversifiée en matière de formation continue avec la création de DU spécialisés, une offre en apprentissage dont le nombre d'étudiants augmente en 2019-2020.

L'année 2020 a été envisagée notamment pour la formation continue comme une phase de consolidation des acquis et d'évaluation.

La réforme de l'apprentissage permet à l'UTT de créer son propre organisme de formation par l'apprentissage à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette structure permettra de piloter les recettes et de développer l'offre à la fois en apprentissage et en contrat de professionnalisation.

La création de l'OFA n'oblitére pas pour autant les objectifs en matière de qualité et d'attractivité en formation initiale tout en diversifiant les partenariats vers l'étranger (Shanghai, Afrique et Europe).

Dans cette optique de stabilisation de l'offre, le budget initial 2020 a été élaboré en regard du BR 2019 en intégrant les réalisations constatées en 2019.

Sur cette destination, l'évolution par rapport au BR 2019 est de 95k€ tous postes confondus.

3.2- D107 activités de recherche universitaire

Cette destination regroupe l'ensemble des activités de recherche avec des équipes dévolues à ces missions (LASMIS, LOSI, L2N, TechCico...), les dépenses de ces équipes sont réparties en fonctionnement et investissement. Ces activités permettent de financer du personnel non titulaire.

Les recettes des équipes de recherches correspondent aux dépenses, aucun gel n'est appliqué sur les crédits des équipes de recherche.

La destination D107 couvre également les projets financés par le CPER qui prévoit en 2020 une dépense de 1 271k€, les recettes correspondantes ne sont pas prévues à la même hauteur. Le décalage existant entre la dépense et la recette sur production d'un justificatif ne permet pas d'équilibrer les recettes et dépenses.

Ce principe se vérifie également pour les investissements réalisés à l'antenne de Nogent pour un montant de 630k€, la recette émane du FEDER et du GIP52. L'encaissement se fait postérieurement à l'achat.

3.3 – D115 Pilotage et animation du programme de l'établissement

Cette destination regroupe les services du plan stratégique, les services en lien avec l'accueil des étudiants étrangers, MOSE FIC et ASICIAO, le forum entreprise. Les services supports sont également intégrés à cette destination, les départements (ROSAS, HETIC et P2MN) ainsi que les instituts (usine du futur et sécurité globale).

Les prévisions de dépenses de 2020 sont conformes à celles réalisées au BR 2019, à l'exception des dépenses d'investissement qui augmentent en raison du programme de transition patrimoniale, énergétique et numérique financé par le CD 10.

4 – TABLEAU DES RECETTES PAR ORIGINE – Tableau n°3bis

Ce tableau retrace l'ensemble des recettes qui seront effectivement encaissées au cours de ce BI 2020. Ces éléments sont à mettre en corrélation avec les indications du tableau de trésorerie (tableau n°7) et avec les recettes du tableau n°2 relatif aux autorisations budgétaires.

4.1 – Les recettes globalisées

L'ensemble de ces recettes représentent un montant de 39 739 838€ en augmentation de 335 533€ par rapport à 2019. La plus large part de cette catégorie est la SCSP qui progresse de 107k€.

De même que les ressources propres qui progressent en 2020 de près de 287k€ notamment en raison de la hausse des droits d'inscription et l'augmentation des recettes de Taxe d'apprentissage.

4.2 – Les recettes fléchées

Elles représentent 2 646 016 et se décomposent comme suit :

- 500k€ au titre de la DRRT
- 963k€ de subvention CD10
- 771k€ pour le CPER
- 411k€ pour MOSE FIC et ASICIAO

5 - LE TABLEAU D'EQUILIBRE FINANCIER - tableau n°4

Le solde budgétaire correspond à la différence entre les recettes budgétaires et les crédits de paiement. Le budget 2020 présente un déficit budgétaire de 1 876 504€.

Les opérations pour comptes de tiers (cf. tableau n°5) ont également un impact sur la trésorerie de l'UTT : Aide à la Mobilité Internationale, projets ERASMUS+ pour la part des subventions destinées aux partenaires et la TVA. La somme de ces opérations entraînera des décaissements pour 1 858 027€ et des encaissements à hauteur de 2 191 501€. Au total, le prélèvement sur la trésorerie serait donc de 1 504 030€ dont 604 248€ sur la trésorerie fléchée.

6 – LE COMPTE DE RESULTAT ET TABLEAU DE FINANCEMENT AGREGE - tableau n°6

Le compte de résultat est établi en droits constatés. Le résultat prévisionnel de l'exercice 2020 est évalué à 158 256€.

La Capacité d'Autofinancement estimée à 1 455 944€, ajoutée aux recettes d'investissement de 3 007 907€ permet donc de financer les investissements pour un montant total de 4 463 851€ et de générer un apport au fonds de roulement de 214 183€. A fin 2020, le niveau de fonds de roulement représenterait donc 44 jours de dépenses de fonctionnement décaissables.

Néanmoins, il importe de préciser que la situation de la trésorerie au cours de l'année 2020 dépasse très souvent le niveau des 30 jours de dépenses de fonctionnement.

7- LE TABLEAU DE TRESORERIE - tableau n°7

Ce tableau présente la prévision du niveau de trésorerie chaque mois de l'exercice 2020. Le niveau de trésorerie reste satisfaisant chaque mois puisqu'il est bien au-dessus du seuil prudentiel de 30 jours de dépenses de fonctionnement décaissables. Seul le mois de décembre présente un niveau inférieur.

Cette situation est la résultante de l'impact du CPER. Il s'agit donc d'une situation transitoire mais pas structurelle. Les hypothèses basses prises sur le niveau d'encaissement du CPER au budget initial 2020 seront revues à l'occasion du budget rectificatif 2020, nous permettant d'intégrer les informations qui seront fournies par les bailleurs de fonds à ce sujet et le cas échéant de solliciter le MESRI pour un apport conjoncturel de trésorerie.

Le budget 2020 a été construit avec un souci constant de maîtrise des dépenses et d'évaluation au plus juste des niveaux de recettes attendues. Tout comme en 2019, il exigera un pilotage et un contrôle très fin.